

C.

Ministère
de
l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts

République Française

^
A R R E T E

BEAUX-ARTS

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition émise par la Section Permanente de la Commission Départementale des Monuments Naturels et des Sites du Rhône dans sa séance du 18 Décembre 1930;

^
A R R E T E :

Article Premier

L'île de Beyne, sur la Saône, et la partie de la rive avoisinante teintée en jaune et rose sur le plan annexé, sont inscrites sur l'inventaire des Monuments Naturels et des Sites du Rhône dont la conservation présente un intérêt général.

Article II

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de QUINCIEUX et aux propriétaires suivants qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution:

6 M. Pierre SERINDAT, à Parcieux (Ain), propriétaire dans l'île Beyne: des parcelles cadastrales N° 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 72 bis, 73 sur la rive avoisinante, des parcelles cadastrales N° 80 et 82.

- M. Jacques COYET, fils de Joan Marie, à Port Masson, propriétaire dans l'île Beyne des parcelles N° 74, 75 (ou partie) et 76 sur la rive avoisinante des parcelles N° 85 et 87
/...

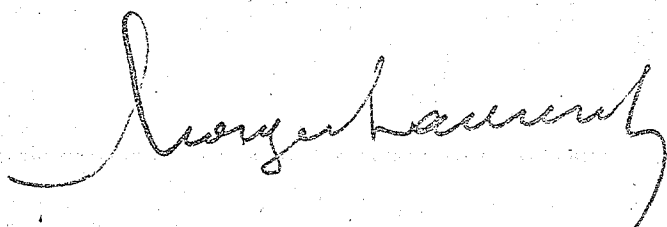
- M. Etienne VINCENT, à Port-Masson, St-Germain au Mont d'Or, propriétaire, dans l'île Beyne d'une partie de la parcelle N° 75
- M. Antoine VINCENT, à Port-Masson, propriétaire sur la rive de la parcelle N° 77 p
- M. Jean Melay, dit Joanny, à St-Germain-au-Mont d'Or, propriétaire de la parcelle N° 78, (rive avoisinante)
- M. Antoine NICOLAS SOLLIER, à Polcymieux, propriétaire des parcelles N° 79 et 79 bis (rive avoisinante)
- M. Barthélémy Moiroux, à St-Germain au Mont d'Or, propriétaire des parcelles N° 85 p (en partie) et 86 (rive avoisinante)
- M. Léon CHERVET, jardinier à St-Didier au Mont d'Or, propriétaire d'une partie de la parcelle N° 83 p (rive avoisinante)
- M. Jean Marie SARRAZIN, à Jérusalem de Quincieux, propriétaire de la parcelle N° 84 (rive avoisinante)
- M. Léon FOURNET, négociant en bois à Jassans-Riottier (Ain) propriétaire de la parcelle N° 88 (rive avoisinante)
- M. DITRON, époux Renaud, à Genay (Ain), propriétaire des parcelles N° 89 et 90 p (rive avoisinante)
- M. François NICOLAS, époux Chanu, au Château, propriétaire de la parcelle 91p (rive avoisinante)
- L'Administration des Ponts et Chaussées, propriétaire, dans l'île de Beyne, de la parcelle 54 et d'une partie de la parcelle 55 sur la rive avoisinante de la parcelle 81
teintée en rose sur le plan annexé.

Fait à Paris, le 20 Avril 1931

Signé: M. PETSCHÉ

Pour ampliation:

Le Directeur Général des Ponts et Chaussées
Membre de l'Institut
Le Chef du Bureau des
Monuments Historiques.



Commune de Quincioux (Rhône)

